

En bref... la Communauté économique européenne

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **43 (1963)**

Heft 3: **La recherche scientifique**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EN BREF... *La Communauté économique européenne*

Climat meilleur

A la suite de la « relance » opérée au début avril sous l'impulsion des Allemands (M. Schröder), l'atmosphère au sein de la C.E.E. s'est améliorée lentement mais constamment. Certes, la confiance et l'esprit communautaire d'avant le 14 janvier n'ont pas encore pu être rétablis complètement et ne le seront peut-être jamais; compte tenu de la violente crise qui a suivi l'arrêt des négociations avec le Royaume-Uni, les progrès accomplis sont cependant satisfaisants. Les débats sont plus âpres et plus longs qu'auparavant, mais à la fin du compte, les « Six » finissent tout de même par s'entendre.

L'agriculture au premier plan

Le Marché commun industriel étant en bonne voie (l'abaissement tarifaire a été porté à 60 % à partir du 1^{er} juillet), la nécessité d'aller de l'avant également dans le domaine agricole devient toujours plus évidente. La France a exigé l'adoption avant la fin décembre des règlements sur le lait, les produits laitiers, la viande de bœuf et le riz, en menaçant en cas d'insuccès de bloquer le « Kennedy-round » : de ce fait, les problèmes agricoles sont l'objet depuis le mois de mai de longues et laborieuses séances ministérielles.

Kennedy-round et poulets

Le problème de l'agriculture est étroitement lié à celui du Kennedy-round. Après une décision de principe favorable adoptée au mois de mai, les « Six » se montrent plutôt réticents dans les comités préparatoires du GATT; en demandant — non sans raison — l'harmonisation des tarifs, la C.E.E. a sensiblement compliqué la fameuse négociation. Comme la mise sur pied d'une politique agricole commune entraîne des effets protectionnistes vis-à-vis des importations de pays tiers, l'atmosphère entre la C.E.E. et les U.S.A. s'est sérieusement détériorée surtout depuis l'éclatement de la « guerre du poulet », où l'on voit les deux grands partenaires atlantiques se quereller pour quelques pfennigs.

Royaume-Uni : changement de cadre

La « crise anglaise » qui a, pendant de longs mois, envenimé les rapports entre les « Six », a pu être provisoirement surmontée au début de l'été. La France, qui continue à s'opposer à l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun, a consenti à participer dans un autre cadre, à des contacts réguliers avec le Gouvernement de Londres. Le premier entretien C.E.E.-Londres a eu lieu fin octobre au sein de l'U.E.O. (Union européenne occidentale) aux Pays-Bas.

Dégâts limités en Afrique

On a craint il y a quelques mois que les pays africains associés au Marché commun soient les innocentes victimes de la crise intracommunautaire. Heureusement, les dégâts psychologiques que la non-signature de la nouvelle convention africaine n'aurait pas manqué de produire dans le continent noir, ont pu être limités. L'Italie et la Hollande ont surmonté leur mauvaise humeur; la convention a été signée solennellement en septembre à Yaoundé, et la Commission Hallstein a tout fait pour éviter un hiatus dangereux dans la collaboration C.E.E.-Afrique.

Après la Grèce, la Turquie

Après la Grèce, voici la Turquie également associée à la C.E.E. Les négociations avec le Gouvernement d'Ankara ont abouti, au mois de septembre, à la signature d'une convention qui prévoit pour ce pays un régime tout à fait spécial : pendant cinq ans et en attendant la réalisation progressive d'une véritable union douanière, la Turquie bénéficie de la part de la Communauté d'un régime préférentiel pour l'écoulement de certains produits ainsi que d'une aide financière se montant à 175 millions de dollars. Une petite crise de jalousie de la part de la Grèce a pu être surmontée sans dommages.

La liste d'attente

Les problèmes relatifs au Royaume-Uni, à l'Afrique et à la Turquie étant ainsi résolus, la fameuse « file d'attente » devant la porte de la C.E.E. s'est un peu éclaircie. Le Danemark hésite à demander l'adhésion sans l'Angleterre et semble se contenter, pour le moment, de contacts plus étroits avec la Commission Hallstein. Le dossier de l'Autriche est ouvert depuis de longs mois sans que des progrès aient été enregistrés. La Norvège n'a plus bougé depuis janvier. L'Iran a eu plus de chance que les pays européens puisque ce pays a pu signer le premier accord commercial négocié par la Communauté avec un pays tiers. Malgré une bonne volonté indéniable, les négociations avec Israël n'ont pas abouti en raison de difficultés techniques. A noter que les Six ont également essayé de normaliser leurs échanges commerciaux avec l'U.R.S.S.; ils seraient désireux, d'autre part, de tenir compte des intérêts de l'Inde, du Japon et de l'Amérique latine.

Problèmes institutionnels à l'étude

Last but not least, il faut signaler l'effort de certains milieux européens en vue d'une relance de l'union politique par la fusion des exécutifs de la C.E.E., de la C.E.C.A. et de l'Euratom et par l'extension des compétences du Parlement européen. Après deux débats ministériels, il a été décidé d'entreprendre une vaste étude générale, tenant compte de tous les aspects du problème (fusion des traités, fusion des exécutifs, siège des institutions, etc.), qui doit notamment donner satisfaction au Luxembourg (siège de la C.E.C.A.). Comme cette étude prendra du temps, on ne peut pas escompter de nouveaux progrès institutionnels avant deux à trois ans.